

Compte rendu de la commission Cap Rural N° 1 Lycée du Valentin - Bourg lès Valence

Le 25 mars 2014

La première commission Cap Rural s'est réunie le 25 mars 2014, dans les locaux du lycée du Valentin, à Bourg lès Valence, sous la co-présidence de Véronique Rousselle, conseillère régionale Rhône-Alpes et de Maurice Chalayer, directeur de l'EPLEFPA du Valentin.

Membres présents (voir liste d'émargement en PJ).

1) **Installation de la commission** (contexte, place dans la gouvernance de l'EPLEFPA, rôle, composition).

En introduction, Véronique Rousselle et Maurice Chalayer posent le cadre de la mise en place de cette nouvelle commission :

- Une nouvelle commission parce qu'il y a une évolution de la Plate-Forme vers Cap Rural, et pour être plus cohérent avec le fonctionnement de l'EPLEFPA ;
- Une évolution du contenu de la Plate-Forme avec la séparation partie régionale/Sites de proximité (qui se territorialisent), des missions, de la gouvernance, du modèle économique et du nom ;
- Une évolution qui doit permettre d'être en cohérence avec la nouvelle programmation européenne et les politiques territoriales mais aussi les nouvelles contraintes de financements publics ;
- Une commission de préfiguration pour 2014, qui évoluera en fonction de la configuration finale de Cap Rural ;
- Une commission qui démarre et qui doit donc trouver son mode de fonctionnement ;
- Une commission qui a pour objet de proposer au conseil d'administration de l'EPLEFPA (qui délibère) des orientations pour les axes du programme d'action et le budget de Cap Rural.

L'objectif de cette commission est d'élargir la gouvernance actuellement assurée par les financeurs publics. Cet élargissement vise à permettre :

- l'ouverture des réflexions sur le fond (mission, action) et donner la parole aux utilisateurs ;
- le portage de Cap Rural auprès des financeurs.

Sa composition, autour des financeurs historiques (Région – Etat) et de la structure de portage (EPLEFPA), est basée sur des représentants des utilisateurs :

- des collectivités locales, des associations, des établissements publics,
- des élus locaux, des directeurs, des agents de développement,
- et des experts du domaine d'action de Cap Rural.

Le choix de ses membres a été réalisé par cooptation, les différentes structures ou type d'intervenants ne disposant pas de représentation à l'échelle régionale. Les membres sont donc dans cette commission à titre individuel.

Pour la Région, la mise en place de cette commission va permettre à Cap Rural d'être un acteur reconnu, de mettre en place des actions au plus près des besoins des territoires, et en complément des autres centres de ressources.

Pour l'Etat, le retrait financier de 2015 ne signifie pas un désintérêt vis-à-vis de cet outil. Au contraire, l'Etat, à travers la DRAAF, veut rester présent dans cette nouvelle instance et dispositif, porté par un EPLEFPA dans le cadre de sa mission de développement rural.

Dans un deuxième temps, un tour de table permet à chacun des membres de se présenter et d'explicitier ses

intérêts et motivations pour participer à cette instance. Ce tour de table fait apparaître un degré divers de connaissances des activités de la partie régionale de la Plate-Forme. Il montre l'importance que chacun des membres accorde à la professionnalisation des agents de développement, professionnalisation nécessaire à la compréhension et à l'accompagnement des changements en cours dans les territoires ruraux. Il montre également une réelle satisfaction quant à l'offre de services actuelle et à la qualité du service rendu.

2) L'activité aujourd'hui

Les deux chefs de projet présentent l'activité de la partie régionale de la Plate-Forme (confère document adressé aux membres en amont de la réunion).

Plusieurs observations sont émises :

- Compte tenu du renouvellement important des élus locaux, des besoins en formation apparaissent pour ces nouveaux élus de base, sur les questions de développement local.
- Les partenariats avec des structures agissant pour les élus doivent être recherchés, de manière à s'appuyer sur ces structures relais. Il reste néanmoins difficile d'établir ces partenariats, les fédérations d'élus répondant aux questions juridiques et techniques des élus de terrain, et peu aux questions de développement.
- Les agents de développement sont des relais importants pour ce type d'actions à conduire en direction des élus.
- Le repérage d'autres démarches de développement rural (dans d'autres pays européens par exemple) est nécessaire pour enrichir les approches de Cap Rural.

3) Les missions pour Cap Rural

Le schéma N°1 des orientations de l'Etat et de la Région pour Cap Rural (schéma distribué en séance) est présenté aux membres de la commission. Les missions s'articuleront autour de trois axes :

- Professionnaliser
- Favoriser l'innovation
- Décloisonner

Ces missions sont déjà réalisées pour partie, certaines devant être renforcées pour la prochaine programmation.

Sur les compétences des agents de développement, il est suggéré de les renforcer dans les domaines de l'animation de groupes, de la mobilisation des citoyens.

La question de la place prépondérante des procédures dans le développement local et territorial et du rôle de l'ingénierie est posée : pour la Région, il convient de ne pas les opposer aux actions de développement local ascendant, mais de les utiliser à bon escient pour accompagner les projets de territoires.

4) Financement par les utilisateurs

Une note sur le financement par les utilisateurs est distribuée et commentée en séance. Demandé par les financeurs de Cap Rural (Etat-Région), il répond à plusieurs objectifs :

- Une nécessité de diversifier les sources de financement
- Une volonté de faire contribuer les bénéficiaires.

Le principe d'une offre gratuite « limitée », en complément de l'offre globale liée à une cotisation (confère ligne de partage dans la note sur les financements) est acté par la commission. 3 scénarios de système sont proposés.

Les membres de la commission retiennent le système suivant :

- Une cotisation annuelle de base de 150 € pour les structures privées ;
- Une cotisation annuelle de base de 300 à 500 € pour les structures publiques ;
- Plus une cotisation annuelle de 50 € par agent bénéficiaire des services de Cap Rural.

La commission décide que seules les structures cotisent (pas de cotisation individuelle des agents de développement, sauf s'ils sont demandeurs d'emploi). Dans ce cas, la cotisation est fixée à 30 €.

La décision finale sur les montants sera prise lors de la prochaine commission (le 21 mai 2014), sur la base d'estimations à affiner.

Pour la Région, la recherche de diversification des financements publics doit être poursuivie.

5) Questions diverses

- Thème du prochain Innov'rural (fin 2014) : La jeunesse (18-30 ans), acteur du développement rural
- Prochaine commission : le 21 mai 2014 à 14h30, au lycée du Valentin
 - o Approfondissement des réflexions
 - o Montant des cotisations